



Un retour de la climatisation, partout, prochainement ?

Rien n'est moins sûr.

Après nous avoir fait miroiter un retour à la normale « à partir du milieu de la semaine prochaine » le 13 juin dernier, puis « pour mardi prochain » une semaine plus tard, force est de constater que la climatisation est toujours loin d'être opérationnelle à 100% à ce jour.

Jusqu'à quand ? Nous ne le savons pas alors que l'été s'est bien installé dans la capitale et qu'une vigilance rouge a été déclenchée ce mardi 1^{er} juillet.

Les « process » privilégiés.

Mais peu importe que la climatisation ne soit pas complètement réparée puisque l'alimentation en froid des « *process indispensables à l'exercice de notre activité* » est assurée.

Nous l'avons dit (voir notre tract du 17 juin 2025), le choix des mots n'est jamais innocent.

Certains salariés doivent se sentir aujourd'hui moins bien traités que d'autres (indispensables, eux, à l'exercice de notre activité), voire moins bien traités que des « machines ». Car c'est bien cela qui est dit en creux. Quoi ? Certains salariés ne seraient pas indispensables ? Et des « process » le seraient ? Désespérant !

Un « PRA » déclenché pour sauver l'antenne.

Le 24 juin, nous apprenions qu'un « PRA » (Plan de Reprise d'Activité) avait été déclenché le 21 juin pour sauver l'antenne suite à « *un acte de malveillance commis à l'extérieur de la Maison France Télévisions* » qui avait provoqué la panne d'un circuit de climatisation.

Apparemment pas de « PRA » pour améliorer les conditions de travail des salariés et préserver leur santé comme il se doit.

Il y a encore 24 h , nous avons relevé dans certains bureaux plus de 30°C.

Les ventilateurs installés brassent de l'air chaud!

La CGT appelle la direction à trouver **EN URGENCE** une solution pour un renouvellement sain de l'air et un retour à des températures supportables au siège (climatiseurs portables, brumisateurs, etc.) là où il n'y a toujours pas de climatisation.

Tant qu'elle n'est pas en mesure de le faire, la CGT demande que les autorisations de télétravail exceptionnel soient étendues, au-delà du 2 juillet.

Quant à tous les salariés qui sont malheureusement obligés de venir travailler sur les sites parisiens, la CGT rappelle qu'elle est à leur écoute et peut les accompagner dans leurs démarches si nécessaire.

Paris, le 3 juillet 2025